

COMPTE-RENDU DE REUNION INSTITUTIONNELLE

Ecole	Cycles concernés	Date de la réunion
Ecole élémentaire et maternelle Place de la Mairie 79000 BESSINES	Cycle 1 Cycle 2 Cycle 3	17/10/2016

Présents :

Mme Barzotti, Inspectrice de l'Education Nationale

Monsieur le Maire : Mr MORONVAL, Mme Harymbat,

Les représentants des parents d'élèves élus de l'école maternelle et de l'école élémentaire :

Les enseignants de l'école

TYPE DE REUNION	ORDRE DU JOUR
Conseil d'école	<ul style="list-style-type: none">-Tour de table et remerciements-Travaux effectués dans l'école-Les effectifs,-Le vote du règlement intérieur-Les projets en cours et envisagés-Sécurisation des écoles-Projet écoles 2020-Questions diverses

Idées principales débattues

Présentation de chaque membre présent au conseil d'école ainsi que des personnes excusées.

Le conseil d'école

Rôle des parents élus et fonctionnement du conseil d'école

Article D411-1 modifié par décret N°2015-652 du 10 juin 2015 art 8

Composition du conseil d'école

Président : directeur de l'école

Deux élus : le maire , ou son représentant et un conseiller municipal

Les maîtres de l'école y compris les remplaçants présents le jour du conseil d'école

Un membre du RASED (réseau d'aides spécialisées)

Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école

Le DDEN

l'IEN (Inspecteur de l'Education Nationale) y assiste de droit

Le conseil d'école est constitué pour une année et se réunit une fois par trimestre, dont le premier dans les 15 jours qui suivent la proclamation des résultats des élections des parents d'élèves, sur un ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date de la réunion.

Les suppléants peuvent assister aux séances du conseil d'école, sans participer aux débats ni aux votes, sauf s'ils siègent en remplacement d'un parent d'élève titulaire. Dans ce cas, ils jouissent des pleins droits du parent titulaire qu'ils remplacent.

Le rôle du conseil d'école

Article L 411-2 du code de l'éducation modifié par décret n°2013-983 du 4 novembre 2013 – art.2

1/Vote du règlement intérieur de l'école

2/Etablit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire

3/Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école, donne tous les avis et présente toutes les suggestions sur le fonctionnement de l'école, c'est-à-dire

-les actions pédagogiques et éducatives

-l'utilisation des moyens alloués

-les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés

-les activités périscolaires

-la restauration scolaire

-l'hygiène scolaire

-la protection et la sécurité

-respect et mise en application des valeurs de la République

4/Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école

5/Adopte le projet d'école

6/Donne son accord pour

-l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles

-le programme d'actions établi par le conseil école-collège

7/est consulté-

-par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école

-pour les principes de choix de manuels scolaires ou de matériel pédagogique divers

-l'organisation des aides spécialisées

En fin d'année le directeur établit un bilan sur toutes les questions dont a eu à connaître le conseil d'école.

Le conseil d'école est informé des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents d'élèves et notamment la réunion de rentrée ?

A la demande de Mme Leblanc, le conseil d'école établit son règlement intérieur.

Le règlement intérieur du conseil d'école a été voté. 16 voix pour 2 voix contre

A la demande de Mr Vergnes :

- A été voté en séance la modification de l'article 5:

Les parents d'élèves suppléants peuvent assister aux réunions du conseil d'école et peuvent participer aux débats.

Ils ne peuvent pas voter sauf s'ils siègent en remplacement d'un parent d'élève titulaire. Dans ce cas, ils jouissent des pleins droits du parent titulaire qu'ils remplacent.

12 voix pour; 6 voix contre, modification adoptée

Le règlement intérieur de l'école et les comptes rendus des conseils d'école seront affichés par le directeur et la directrice à l'entrée du préau ou dans le panneau d'affichage.

Le vote du règlement intérieur :

Révision du paragraphe concernant le téléphone portable élève dans l'école :

Rajout conformément au règlement départemental, « l'usage des téléphones portables est interdit aux élèves pendant leur temps de présence dans l'établissement scolaire. ». Les objets qui peuvent se révéler être dangereux à l'usage (écharpes...) pourront être retirés par les enseignants.

Voté par l'ensemble des participants à l'unanimité.

Information sur le règlement commun à tous les intervenants ayant accès à l'école (temps d'enseignement, périscolaire, pause méridienne). Ce règlement est affiché sous le préau et visible également de la cour. Il a été élaboré lors de la première période de l'année scolaire 2014/2015 en concertation avec Mme LE MAUFF, directrice du centre de loisirs, confirmé par Mr Légereau, actuel directeur, et en vigueur depuis cette date. Il donne toute satisfaction.

Voir en annexe le règlement intérieur de l'école élémentaire.

Pour l'école maternelle, les éléments du règlement intérieur sont insérés dans le livret d'accueil distribué aux parents en début d'année.

-2/ Les effectifs :

Ecole maternelle

	PS	MS	GS	Total
2016 2017	27	23	32	82

Mme HERVELIN : 12 MS + 16 GS

Mme VERGNES : 11 MS + 16 GS

Mr VERGNES : 27 PS

Ecole élémentaire

2016 2017	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
	26	23	27	31	18	125
	CP	CP/CE1	CE1/CE2	CE2/CM1	CM1/CM2	
	21	5+18	5+22	5+21	10+18	
	21	23	27	26	28	125

-3/ Remerciements et travaux

Ecole maternelle :

Le wifi a été installé dans les 3 classes et la salle de motricité. Remerciements à Mr Sauzeau pour sa disponibilité pour la résolution des problèmes informatiques.

Les 3 classes et les toilettes sont équipées d'eau chaude tempérée...

Les peintures de la cour ont été réalisées par le personnel municipal sous une température caniculaire. Ils ont suivi les plans fournis par les anciens élèves (création du passage piétons).

Depuis le départ de Mr Jacques GUITON, la cour n'est plus nettoyée quotidiennement, il faudra être vigilant car avec l'arrivée de l'automne les feuilles et les branchages risquent d'être plus nombreux. De notre côté nous demandons au élèves de maintenir le sable dans le bac à sable.

Problème d'infiltration d'eau de pluie dans le dortoir :

En juin, des pluies importantes ont entraînés des infiltrations provoquant la chute de 2 dalles du plafond sur les lits des enfants + sur l'ordinateur de direction.

En septembre, même problème et même conséquence.

Cela s'est produit sans conséquence directe pour les élèves...mais nous avons dû réduire l'espace du dortoir utilisable pour ne pas mettre les enfants en danger.

Des guêpes ont été détruites par un professionnel au niveau de la classe Mme Vergnes.

Ecole élémentaire

-le ménage dans toutes les classes de l'élémentaire

Deux personnes ont été affectées au ménage de l'école du 22 au 26 août.

Le sol a été fait... Cependant les placards du couloir et du préau ou encore dans les classes n'ont pas pu être faits, ils le seront pendant les vacances de la Toussaint.

Les vitres n'ont pas été faites également, une entreprise extérieure interviendra également pendant les vacances d'automne.

Un point a été fait avec la mairie sur le sujet.

-Travaux effectués dans l'école

Peintures des marquages au sol des cours et plateau pendant la semaine de ménage d'août.

L'installation d'un vidéo projecteur en CP et CP/CE1. Toutes les classes sont maintenant équipées pour l'élémentaire. Une formation est en cours de négociation avec l'intervenant informatique de l'inspection académique pour une utilisation optimum de cet outil par les enseignants.

(Re)mise en place d'un bon de demande de travaux auprès de la mairie pour toute intervention dans les écoles, dans le souci d'une meilleure réponse à nos demandes (éviter les oublis...)

La sonnerie pour les classes d'élémentaires a été posée et donne toute satisfaction.

Investissement dans quelques tables individuelles élèves réglables dans chaque classe (les bureaux pour les enseignants sont en suspend...peut-être avec l'arrivée des nouveaux

locaux ?)

Révision du grillage du plateau de l'élémentaire (une partie devient dangereuse au niveau de la porte)

Des demandes particulières :

Bloc de secours « sortie » dans l'escalier menant au bureau de direction est à nettoyer (présence de mouches mortes)

Demande de la pose d'un store ou rideau occultant dans la classe de CP devant la porte de sortie donnant sur la pente car il y avait trop de luminosité sur l'écran lors de l'utilisation du vidéo projecteur.

4/ Les projets en cours et envisagés

Le projet d'école :

Reconduction du projet d'école 2014/2017 pour l'année en cours

-Assurer la maîtrise par tous les élèves des instruments fondamentaux de la connaissance à la fin de l'école élémentaire : les jeunes écrivains

-Favoriser la différenciation pédagogique pour prendre en compte l'hétérogénéité des élèves : manipulations mathématiques

-Le parcours de l'élève : de l'école au collège : harmonisation du parcours scolaire de l'élève

Ces trois axes sont globalement reconduits avec l'adjonction d'un volet supplémentaire :

Mise en place d'un conseil des enfants avec élections de 2 élèves par classe dont 1 suppléant. Ces élections auront lieu le 30/11/2015. Il a été convenu que ces élèves élus pourront être sollicités également par le périscolaire

L'objectif est de partager avec les élèves une réflexion tout au long de l'année sur le fonctionnement de l'école pour les points dont ils sont prenants, notamment sur les temps de récréation.

Ces représentants des enfants pourront également être sollicités pour tous les temps périscolaires et pause méridienne.

-Etablir la mise en place d'outils communs par cycle (ex classeur/cahier de leçons) en lien avec la mise en place des nouveaux programmes

5/ Les projets pour l'année à venir

L'agenda est sur le site de l'école

Passage du photographe scolaire le 6 octobre 2016

Madame Barzotti rappelle que les photos individuelles n'ont pas leur place dans le cadre scolaire.

En maternelle

-la quinzaine du goût organisée par le Syndicat du Marais Poitevin, le lundi 10 octobre :

PS : Visite de la chèvrerie à St Hilaire la palud

MS : Visite des jardins de l'AIPEMP à st Liguair

GS : Visite de bovins à Priaire

Planètmômes : le 8 novembre 2016 : spectacle sur le thème de l'eau à Noisy.

Spectacle de Noël le 16 / 12 / 2016 offert par l'APE

-Spectacles CAC pour la maternelle : *les casseroles d'Anatole* le vendredi 6 janvier.

-projet natation pour les GS au centre aquatique de Chauray en mai juin 2017

En élémentaire

Semaine du goût : oubli du syndicat du marais

Spectacle CAC

Le carnaval jazz des animaux le vendredi 16 décembre 2016, en accord avec l'APE

Le spectacle programmé ce jour pour Noël sera reporté à une date ultérieure

-Projet EDD étude de son environnement du Marais à Bessines (site de Noisy)

CE2/CM1 : Faune et flore du Marais

-Projet Loup Garou

Il s'agit d'un projet de classes pour les CP et CE1/CE2 de la classe de Mme Bobeau. Les élèves sont partis 3 jours en classe découverte .

Question parent :

Un projet tel que la classe verte organisée cette année par la classe de Mmes Bobeau et Dubois sera-t-il reconduit pour les élèves qui n'ont pas pu partir (notamment les élèves de Mme Benabdi et les CE2 de la classe de Mme Leblanc) ? Est-il envisageable de reconduire un tel projet chaque année ?

Réponse des enseignantes qui ont organisées ce projet :

Non puisque ce projet était un projet d'enseignants et non pas de niveau de classe.

-Sorties

liaison CM2/6

sortie L'école d'autrefois pour les classes de CP et CP/CE1

-EPS

piscine pour les CP et CE1

Kayak pour les CM2

USEP pour la classe de CE2/CM1

Classes	Projets
CP	Piscine Loup Garou Ecole d'autrefois
CP/CE1	Piscine Ecole d'autrefois
CE1/CE2	Loup Garou
CE2/CM1	ANSES ENSOA EDD Parc national du Marais
CM2	Kayak -test piscine Vélo Liaison école/collège en attente
Projets communs	

Vendredi 16 décembre : spectacle de Noël offert par l'APE pour les classes de maternelle et reporté pour les classes d'élémentaire

6/Sécurisation des écoles

l'infrastructure

Nous sommes sur un site particulier.

Absence de clôtures de l'enceinte scolaire, des classes qui donnent directement sur la voie publique

Traversée des écoles par un chemin communal

Plan Vigipirate

Rappel : Les places jouxtant l'école sur le parking, place Ezimé, ne sont pas autorisées aux parents d'élèves

Ecole maternelle

Les parents d'élèves sont autorisés à accompagner leur enfant dans la classe. Une surveillance resserrée des entrées nous a amenés à interdire l'accès par la salle de

motricité.

Un premier exercice d'évacuation s'est déroulé le mardi 13 septembre 2016.

Un exercice « attentat-intrusion » se déroulera le mercredi 19 octobre. Les parents seront prévenus à l'avance, les parents élus et les représentants de la municipalité sont invités à y participer. Chez les plus petits on se limite à leur dire que « l'on va se cacher en silence ».

Se pose la question de la différenciation des alarmes (évacuation, confinement, attentat-intrusion) ; nous ne disposons que d'une seule alarme.

Ecole élémentaire

Instauration du plan Vigipirate, normalement les parents et autres personnes extérieures ne devraient pas pouvoir rentrer dans l'enceinte de l'école sans y être invités.

la problématique de la fermeture de l'école à clé,

Pour l'élémentaire : le sujet a été récemment évoqué lors d'une réunion en présence de Mr le Maire. Nous n'avons pour l'instant pas de solution efficace à proposer :

-ne pas isoler la classe de Mr Jude par la fermeture du préau et du portillon de la cour

-comment laisser la possibilité d'entrer à la demande pour les personnes extérieures ? (parent venant chercher un enfant malade, taxi...) Il n'y a pas de sonnette. Je réponds au téléphone, y compris sur le temps d'enseignement mais je ne peux utiliser ce moyen de manière usuelle, je ne suis pas le portier de l'école !

Pour l'instant il n'y a pas de solution et nous attendons les instructions d'un spécialiste de la sécurité sur le sujet, possible notamment lors de l'exercice « intrusion attentat » qui aura lieu le 19 octobre en présence du Mr le Maire. Un représentant élu des parents d'élève pour chaque école est le bienvenu.

Questions posées :

-Comment empêcher des enfants de sortir, tout en respectant les règles de sécurité, et d'évacuation des locaux ?

-Comment dans le même temps respecter les préconisations du plan Vigipirate de protection des écoles contre des intrusions extérieures ?

Un manquement à nos obligations de surveillance en tant qu'enseignant, donc de notre seule responsabilité, ne pourrait nous être imputé car les conditions matérielles ne permettent pas d'empêcher d'accéder à l'espace public par les enfants (pendant le temps scolaire et périscolaire).

La réponse actuelle donnée par la mairie :

Pose d'un bouton moleté à la place de la barre antipanique en salle de motricité pour l'école maternelle (préconisation des pompiers).

8/Questions diverses

Ecole maternelle

Depuis le début de l'année nous avons mis en place un cahier de liaison et une pochette pour les informations du centre de loisirs. Mr Vergnes demande aux différents partenaires (mairie, parents élus, APE) de bien vouloir signer leur messages afin d'éviter les confusions. Une majorité des informations sont adressées aux parents par mail (économie de papiers et de travail pour les ATSEM) ainsi que sur le site de l'école.

Un accident (doigt « déchiqueté ») est survenu pendant la pause méridienne, le SAMU prévenu immédiatement, a demandé que les parents conduisent leur enfant à l'hôpital (moins traumatisant). La maman incapable de prendre le volant a été accompagné par un personnel municipal volontaire. Malgré un accord oral de Mr le maire, cette employée n'est pas autorisée à accompagner un enfant à l'hôpital.

Mr Vergnes demande aux élus en tant qu'employeur de proposer des solutions pour palier à cette situation qui nous l'espérons doit rester très exceptionnelle.

Le prochain conseil d'école se tiendra, le lundi 13 février

Intervention de Mme Harymbat concernant le projet d'une nouvelle école :

Je vais vous raconter l'histoire d'un projet qui s'appelait réhabilitation des bâtiments municipaux.

Commençons par sa naissance.

Il a vu le jour au sein d'un Conseil Municipal réunissant des élus soucieux du bien-être de leurs concitoyens et désirant que Bessines soit un village vivant où il fait bon vivre. Vous pourrez penser que c'est la loi du 11 février 2005 qui les a poussés à agir. Oui c'est vrai mais pas seulement sinon le projet serait passé inaperçu, quelques rampes ici et là une classe supplémentaire en élémentaire.

Non ces élus voulaient que leur village soit fier de ce projet. Le groupe scolaire a été priorisé. Le Projet avec un grand P est né. Une consultation publique est lancée pour une première phase de diagnostic. Quels sont les éléments qui peuvent être conservés ceux qui doivent être détruits et enfin ceux qui doivent être construits. Avec comme souci premier que le Projet n'impacte pas les impôts locaux des habitants.

Passons à la courte vie de ce Projet.

Les élus ont décidé après avoir réalisé un benchmark , que la meilleure façon de faire avancer ce Projet était de ne pas partir d'une feuille vide. Toujours dans un souci d'efficacité le Projet sera présenté en premier lieu aux enseignants tout en menant en parallèle une consultation auprès du personnel municipal concerné. Enfin les parents seront sollicités. Il était entendu que le Projet étant une réalisation communale, il serait présenté lors d'une réunion publique à l'ensemble des habitants de Bessines.

Pour sûr certains diront que le plan de communication présenté ici est fallacieux mais non il est bien celui qui

devait être mis en place mais devait-il être communiqué pour être crédible ? Peut-être.

Un phasage des travaux était prévu pour limiter les désagréments que vont vivre les enfants avec notamment le souci de minimiser l'impact sur les plus petits.

Où en est le Projet aujourd'hui ?

Pour les enfants pas de nuisances à l'horizon ni poussière, ni bruit, ni déménagement. Pas de nouvelle école non plus. Le Conseil Municipal étant donné le contexte actuel qui règne autour du Projet a décidé de surseoir à la poursuite des travaux initiés.

Comme dirait La Fontaine dans la fable « Les deux taureaux et une grenouille » :

On voit que de tout temps

Les petits ont pâti des sottises des grands.

Intervention de Mr le Maire :

Je souhaite rajouter que depuis le 1^{er} septembre une commission d'étude et de décision sur la réhabilitation des bâtiments communaux a été mise en place, 8 élus la constituent sur la base du volontariat. Les décisions seront prises de manière collégiale comme c'est l'usage à la mairie.

Je rappelle que depuis notre élection, nous travaillons exclusivement par commissions ou par comités. Ces derniers étant ouverts aux non élus. Les élus sont informés lors des Conseils Municipaux et ne remettent pas en cause les décisions prises dans ces instances.

J'ai moi-même volontairement réduit les pouvoirs du maire hormis le pouvoir de police.

Nous avons eu plusieurs échanges avec des parents d'élèves non élus au conseil d'école l'an dernier qui étaient étonnés de ne pas être au courant du projet de réhabilitation. Nous avons été surpris étant donné qu'une réunion a eu lieu le 28 juin avec des représentants des parents élus.

Les parents élus au conseil d'école ne servent pas leur intérêt personnel mais ont un rôle de relais auprès de tous les parents pour les informer sur l'activité des différentes classes, les projets à venir et leur faire un retour de toutes les informations concernant la vie de l'école et de fait le projet de réhabilitation des bâtiments scolaires.

Pour compléter les propos de Muriel je voudrais ajouter que le projet de réhabilitation nous a éclairés à travers un diagnostic relativement complet et chiffré.

Des solutions alternatives sur des sites différents sont souhaitées. La commission étudie l'impact économique du lancement de nouvelles études de faisabilité. En effet, le budget n'est pas extensible et chaque solution aura ses avantages et inconvénients.

Plus de concertation est souhaitée. Il convient d'en définir les modalités afin que chaque partie prenante puisse s'exprimer.

Enfin il me semble important de préciser que ce sont les impôts que paient les habitants de Bessines qui permettent de mettre en œuvre les projets à tous les niveaux. La municipalité est persuadée que la dynamique du village commence par les plus jeunes. C'est pourquoi même si certains chiffres sont éloquentes :

** 518 Bessinois ont plus de 60 ans,*

** 17 % des familles résidant à Bessines ont des enfants scolarisés dans les deux écoles,*

** le groupe scolaire compte aujourd'hui 150 familles à l'école dont 22% ne résident pas dans la commune,*

L'ensemble du Conseil Municipal est décidé à mener dans les meilleures conditions un projet pour les enfants.

Corinne LEBLANC

Charles VERGNES

Directeurs des écoles

Ce compte rendu sera consultable par tous sur le site école de Bessines